

Autochtonie, Libéralisation Politique, et Construction d'une Sphère Publique Locale au Cameroun

Ibrahim Mouiche

Résumé: Cette étude porte sur les luttes hégémoniques entre deux communautés ethniques, les Mbo et les Bamiléké à Santchou au Cameroun de l'Ouest, avec comme enjeu le partage des postes politiques locaux de cette localité, gage de la représentation politique. Dans cet arrondissement, ces postes (maire, député, etc.) étaient sous le parti unique l'apanage de la minorité ethnique mbo (majoritaire dans cet arrondissement mais minoritaire dans l'ensemble du département à dominante bamiléké). Dans ce contexte de monolithisme où était exclu tout dissentiment, les Bamiléké avaient fini par intérioriser ce package deal qui frisait l'apathie politique. Avec le multipartisme et la démocratisation où les maires sont dorénavant élus et non plus nommés, une incertitude a plané sur cet acquis politique des Mbo. Nonobstant cette incertitude, ceux-ci ont réussi à conserver ce poste de maire en s'octroyant tout aussi automatiquement bien d'autres postes politiques. Cependant, contrairement à la période du parti unique, la situation créée par la libéralisation politique a offert aux Bamiléké un espace public pour discuter dorénavant de l'allocation des postes politiques locaux et de manifester leur désaccord à cette hégémonie, ce qui leur permet de manifester ainsi leur citoyenneté. Cette étude souligne à la suite d'Habermas et bien d'autres auteurs comme Cottureau qu'il faut parler d'espaces publics, au pluriel, et non d'un seul espace public pour mettre en contexte la dynamique interne des cultures populaires productrices de sphères publiques sub-culturelles ou des lieux d'émergence d'une démocratie délibérative.

Autochthony, Political Liberalization, and the Public Sphere in Cameroon

Abstract: This study focuses on the hegemonic struggles between two ethnic communities, the Mbo and the Bamileke, in Santchou, West Cameroon. At issue is the sharing of political roles in this locality, which point to issues of political repre-

African Studies Review, Volume 54, Number 3 (December 2011), pp. 71–99

Ibrahim Mouiche est Maître de Conférences au Département de Science Politique de l'Université de Yaoundé II et lauréat du Netherlands Institute for Advanced Study (NIAS) et de la Fondation Allemande Alexander von Humboldt. (**Ibrahim Mouiche** is an associate professor in the Department of Political Science of the University of Yaoundé II and a fellow of the Netherlands Institute for Advanced Study (NIAS) and the Alexander von Humboldt Research Foundation, Germany.) E-mail: ibrahimi99@yahoo.com.

sentation. In this district, these roles (mayor, representative, etc.) were under the single party rule of the ethnic minority Mbo, who are a majority in this area but a minority in the rest of the district, where the Bamileke are the majority. In this monolithic context, where all protests were banned, the Bamileke had given up and accepted this arrangement. With the advent of the multiparty system and democracy, in which mayors are now elected and no longer simply nominated, uncertainty has been hovering over this political stronghold of the Mbo. Nevertheless, the Mbo have been able to hold onto the post of mayor and acquire other political posts as well. However, unlike during the single party era, the situation created by the political liberalization has offered to the Bamileke a public space where they can discuss the allocation of local political positions, and manifest their disagreement with the hegemonic trend. In the footsteps of Habermas and many other authors such as Cottureau, this study underlines the need to talk about public spaces in a plural form, instead of a single public space, in order to put in context the internal dynamics of popular cultures engendering subcultural public spheres or places of emerging democracy.

La réflexion sur l'espace public a repris une certaine vigueur en Afrique depuis la vague de démocratisations des années 1990 soutenues par la machine "développementiste" des bailleurs de fonds à travers le concept de gouvernance, celle-ci s'appuyant sur une vision régalienne de l'Etat assortie d'une approche délibérative de la gestion publique. Cette immixtion des bailleurs de fonds dans les arènes du développement a conduit certains auteurs comme Pierre-Joseph Laurent, à décréter l'absence de tout espace public, suite au constat de l'appropriation par des groupes privés des ressources destinées à la résolution des problèmes publics (Laurent 2000:169–81; voir Olivier de Sardan 1999:139-67; Olivier de Sardan & Tidjani Alou 2009). Nonobstant cette négation à la limite extrême, les travaux sur le pouvoir local et les élections permettent aujourd'hui de discuter de la notion de l'espace public en Afrique. Lors des élections, les joutes factionnelles et les délibérations suscitées par les rapports de pouvoir contribuent à faire éclore des enjeux plus globaux autour de la participation politique. Un suivi de tels débats sur les règles du jeu électif dévoile un espace public local qui procède des tensions entre des légitimités fondées sur un pouvoir d'agir et des légitimités fondées sur un pouvoir-dominance (Dahou 2005:340).

C'est dans cette perspective que nous nous proposons dans les pages qui suivent, de mettre en contexte l'élargissement de la délibération depuis la libéralisation politique dans l'arrondissement de Santchou, département de la Menoua à l'Ouest du Cameroun. Cet espace de délibération fait suite à la marginalisation des Bamiléké dans l'allocation des postes politiques de cette localité qui se fait exclusivement en faveur de la minorité mbo. En effet, l'Ouest est une région où se cristallisent deux groupes ethniques dominants: les Bamiléké et les Bamoun. A part ces groupes, cette région comprend sept minorités ethniques au nombre desquelles les Mbo. Mais comme nous le verrons plus devant, au Cameroun, la politique de l'équilibre

régional a toujours privilégié les groupes dominants dans l'allocation des postes politico-administratifs dans les hautes sphères de l'Etat; ainsi en est-il à l'Ouest des Bamiléké et Bamoun. Contre cette inclusion sociale, une fenêtre était cependant ouverte sous le parti unique pour accorder prioritairement et exclusivement à certaines minorités ethniques des positions fortes de pouvoir comme maires au sein des municipalités de leurs localités respectives. Les Mbo de Santchou étaient bénéficiaires de ce "microdosage local"; mais avec le multipartisme et la démocratisation où les maires sont dorénavant élus et non plus nommés comme sous le parti unique, une incertitude a plané sur cet acquis politique de cette communauté: devrait-elle conserver cet héritage ou le perdre au profit d'autres communautés ethniques, notamment leurs concurrents bamiléké des groupements Fondonera et Fombap, autres composantes de l'arrondissement de Santchou? Pour maintenir cet acquis, quelles stratégies les Mbo devraient-ils utiliser? Quelles ressources devraient-ils mobiliser? Nonobstant cette incertitude, les Mbo ont conservé cet acquis depuis les premières élections municipales pluralistes de 1996, contre l'opposition farouche des Bamiléké de Fondonera et Fombap, en s'octroyant tout aussi automatiquement bien d'autres postes politiques locaux, notamment celui de député et de la présidence locale du parti au pouvoir.

Notre étude porte sur ces luttes hégémoniques entre ces deux communautés ethniques; il est question d'articuler les préoccupations, opinions et caractéristiques des électeurs et des élus dont on sait essentielles à l'étude de la représentation politique. Une telle perspective repose sur la mise au point d'un dispositif d'observation complexe; et sur ce point, notre étude puise sa source dans les travaux que nous menons sur les Bamiléké et Bamoun depuis de nombreuses années; ces travaux ont favorisé cette réorientation de notre problématique sur les minorités ethniques de la région. Les enquêtes approfondies ont eu lieu en 2008 à Santchou où nous avons consulté les archives communales, celles de la sous-préfecture et même des particuliers et leaders politiques. Cette phase documentaire a été complétée par des interviews menés auprès des autorités administratives, communales, politiques, traditionnelles, mbo et bamiléké. Il s'est donc agi surtout d'une interview d'élites qui aurait pu s'enrichir du point de vue des masses. Néanmoins, nous pensons que les problèmes identitaires et de représentation politique comme ailleurs, sont surtout portés par les élites même s'il serait intéressant de savoir comment les masses populaires assument leur participation politique dans un environnement de mutation. Ces enquêtes nous ont permis de rassembler des faits et une masse documentaire sur lesquels s'appuie notre argumentaire.

Un examen sur la question de minorité et d'autochtonie à Santchou s'impose comme préalable tant il est vrai que partout en Afrique, les contradictions identitaires à l'allégeance citoyenne républicaine sont marquées par les revendications ethniques et l'affirmation culturelle-linguistique. L'autochtonie est devenue un rival dangereux de la citoyenneté nationale

(voir Geschiere 2004:9–23; 2006:1–7; 2009; Konings 2003:31–56). Après avoir fait intervenir la politique camerounaise de construction nationale, qui, sous le parti unique, avait certes renforcé la position politique locale de la minorité mbo mais en verrouillant la démocratie locale, nous mettrons en évidence la libéralisation politique qui a offert un contexte pour la construction d'un espace public à Santchou, consécutif à la monopolisation des postes politiques de cette localité par un seul groupe ethnique. L'étude s'achève par un questionnement, à savoir si ces gains politiques des Mbo constituent un gage de démocratie ou une restauration autoritaire.

Santchou et les questions de minorité et d'autochtonie

Le concept d'autochtonie implique la notion de territoire, avec les droits fonciers particuliers qui peuvent s'y rattacher. Celui qu'on appelle "autochtone" est l'occupant par voie héréditaire, le plus ancien des occupants actuels, voire le "premier," si tant est que cela soit vérifiable (Lespinay 1996:55). Dans le cas africain, l'une des singularités des idéologies de l'autochtonie consiste en leur teneur ethnique, voire, plus récemment, racialement, quand d'autres mouvements comparables, en Europe notamment, mettent en exergue les clivages culturels, linguistiques, religieux, nationaux ou régionaux. Mais cette ethnicisation de l'autochtonie ne doit pas tromper; elle est un mode de partage et d'appropriation de l'Etat, plutôt que sa négation ou sa subversion et en tant que telle, elle est un phénomène historique; aussi pour l'analyser, il faut faire une sociologie historique du politique en l'articulant à la colonisation, à l'Etat et à l'historicité des sociétés camerounaises. Elle est par ailleurs inséparable du processus de territorialisation humaine, politique et économique dont sa formation a été le vecteur depuis un siècle (voir Bayart, Geschiere et Nyamnjoh 2001:179-80).

Dans le cas qui nous concerne, la plaine des Mbo tire son nom des premiers occupants des lieux, les Mbo, populations bantoues installées là depuis plus d'un siècle, lesquelles peuvent à ce titre, être considérées comme les "vrais" autochtones. Elle s'étale sur trois départements relevant de deux régions: le département du Moundou avec comme chef-lieu, Nkongsamba, dans la région du Littoral; les départements du Haut-Nkam et de la Menoua avec respectivement Bafang et Dschang comme chefs-lieux, tous deux départements de la région de l'Ouest. Si la superficie totale de la plaine est estimée à 390 km², administrativement, Santchou, chef-lieu de l'arrondissement de même appellation, dépend de la Menoua. Les motifs de la création de cette unité administrative méritent qu'on s'y arrête. Dans le département de la Menoua, les Mbo sont minoritaires par rapport aux Bamiléké. Pendant la période coloniale, ils auraient souhaité sans succès leur rattachement au département voisin du Moundou où ils constituent un groupe numériquement important. Ils s'estimaient alors étouffés en pays bamiléké. Les autorités postcoloniales satisfont à cette revendication dès 1960, en créant le district de Santchou dit aussi "district des Mbo" pour

permettre à cette communauté d'exprimer sa personnalité. Ce district a été érigé en arrondissement en novembre 1979 (Engola Oyep 1991:35; Youana 1990:81–101). Comme unité administrative, Santchou comprend trois chefferies supérieures de deuxième degré: le groupement Mbo ou Sanzo ou Santchou habité par les Mbo et deux groupements bamiléké: Fombap et Fondonera. Chacun de ces groupements comprend plusieurs villages. Mais à la création du district des Mbo en 1960, cette unité administrative ne regroupait que Fondonera et Sanzo; Fombap était plutôt rattaché à l'arrondissement bamiléké de Fokoué. Ses populations revendiquent leur rattachement au district des Mbo, soulignant de passage leur cohabitation pacifique avec les Mbo et l'occupation des terres avoisinantes de Sanzo depuis la colonisation. Ce sera chose faite en 1979 lors de l'érection du district des Mbo en arrondissement de Santchou.

A en croire les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, soutenus par une certaine littérature, les Mbo seraient devenus minoritaires sur leur terroir par le fait d'une immigration bamiléké amorcée au début des années 1930. Ainsi, sur une population totale évaluée en 1980 à 18.353 habitants, la répartition était de 43% des Mbo, 47% des Bamiléké et 10% d'autres allochtones (Engola Oyep 1991:34–38; voir Dongmo 1981; Youana 1990:83–84). Mais si à la création de l'arrondissement, cette parité numérique était favorable aux Bamiléké, il ne peut échapper aujourd'hui à personne que les Mbo sont devenus largement majoritaires à Santchou. Cette prééminence démographique est attestée par les données électorales en l'absence de toute donnée ethnique sur le recensement démographique publié en 2010.¹ Cette équation démographique favorable est liée au fait qu'à la création du "district des Mbos" en 1960, les membres de l'ethnie durent quitter les chefferies bamiléké où ils étaient minoritaires pour venir peupler ce district qu'on leur avait donné. Voilà pourquoi ils s'implantèrent essentiellement dans la région de Santchou et dans ses environs, pour les mêmes raisons que celles qui expliquent leur origine (Dongmo 1981:177; Youana 1990:83).

Une fois que l'on a démêlé cet écheveau de parité démographique, il importe de reconnaître que Santchou a enregistré d'importants mouvements migratoires d'origine bamiléké. Pour comprendre les raisons de cette migration, il faut retenir d'abord que la plaine est faiblement peuplée (40 habitants au km²), par rapport au plateau bamiléké environnant (125 habitants au km²). Les Bamiléké à l'étroit sur leur site d'origine descendent à la plaine en quête de terres en vue de la culture des vivres et du caféier. Bien plus, la plaine abritant des troupeaux d'éléphants, a attiré jadis des trafiquants d'ivoire, tandis que ses nombreux cours d'eau alimentaient une pêche fructueuse qui semble avoir été pratiquée par des non-Bamiléké et des autochtones (Engola Oyep 1991:38; Youana 1990:81-101). La terre n'étant pas un bien rare dans cette région, les immigrés y accèdent assez facilement. Un autre facteur, conjoncturel celui-là, a fonctionné; il s'agit de la sécurité. En effet, l'indépendance est survenue dans des conditions diffi-



Le département de la Menoua avec localisation des groupements Fomabap, Fondonera et Santchou (arrondissement de Santchou)

ciles au Cameroun. L'Ouest bamiléké en particulier, échappait au contrôle régulier des autorités de Yaoundé. Cette critique du pouvoir central par les armes déclenchée par le parti de l'UPC (Union des populations du Cameroun) avait pour objectifs d'empêcher la gestion de l'indépendance par une classe politique accusée de n'avoir pas pris part à la lutte anticoloniale. A cause de cette crise, un camp de gardes civiques avait été implanté en 1961 dans le centre urbain de Santchou, et toute la population de la plaine et du plateau avoisinant invitée ou contrainte à s'y regrouper, en particulier, les habitants de Fondonera, de Fombap, de Fontsa-Toula et de la partie sud de Foréké Dschang.² Après la fin des troubles années d'indépendance, les immigrants bamiléké ont progressivement occupé les emplacements d'où les Mbo avaient fui, et vers lesquels ceux-ci amorcent un mouvement de retour (Dongmo 1981:173).

Cette situation est à l'origine des conflits multiples entre ces deux ethnies, notamment les problèmes fonciers. Dans le village bamiléké de Fombap par exemple, certaines implantations mbo actuelles, telles que Mbongo et Ngandjong, considérées quelquefois comme des quartiers dudit village, revendiquent leur indépendance vis-à-vis du chef bamiléké. Ces revendications sont assorties de demande de restitution d'un patrimoine foncier, qui est maintenant intégré dans l'espace des immigrants bamiléké. Dans le centre de la plaine, à Santchou, il n'y a pas d'infiltration massive mbo ou bamiléké qui privilégie telle ou telle ethnie. Par contre, on assiste à une pénétration lente, diffuse et constante des Bamiléké sur un territoire reconnu appartenir aux Mbo même si certains villages en sont éloignés de plusieurs kilomètres. Il faut enfin signaler la colonisation de la plaine à la suite d'essais de culture de riz pluvial, vu les excellentes conditions climatiques de la zone; une opération de développement de cette culture avait été lancée et confiée à une mission d'aménagement, la MIDERIM (Mission pour le développement de la riziculture dans la plaine des Mbo) et 220 ha furent cultivés en 1975/76. Dès le début de cette opération de mise en valeur, quelques colons bamiléké sont descendus du plateau bamiléké pour s'installer dans la plaine (Engola Oyep 1991:38). Néanmoins, sous le parti unique cette insécurité foncière, cette situation pour le moins anormale, étaient toutefois contrebalancées par l'activisme politique mbo du fait qu'il leur était réservé à l'exclusif le poste de maire de Santchou et *nolens volens*, celui de député.

Parti unique, construction nationale et dépossesion de la démocratie locale

Selon Jean-François Médard, les régimes africains ont eu à recourir aux mythes pour se légitimer au plan idéologique, au premier rang desquels celui du développement et celui de l'unité nationale, avec des mises en scène notamment institutionnelles, du pouvoir. A cet égard, le modèle du parti unique s'était révélé prégnant jusqu'à la fin des années 1980 reposant

sur l'articulation de la légitimation idéologique et l'encadrement politique (Médard 1991:94–95). Dans le cas du Cameroun, avec la rébellion de l'UPC, l'on ne donnait pas cher de la survie du régime d'Ahmadou Ahidjo à l'indépendance le 1er janvier 1960. Toutes les conditions étaient réunies pour que le pays éclate en morceaux. Or un pays ne peut se développer et assurer le bien-être de ses populations que si ses ressources et ses énergies ne sont pas dispersées dans des entreprises de divisions internes ou de coups d'Etat permanents. Il importait donc pour Ahmadou Ahidjo d'assurer en priorité la stabilité du régime. Cette stabilité passant forcément par l'union des Camerounais, tout le problème était de savoir de quelle unité il s'agissait. Ou plus exactement, comment on allait parvenir à cette unité. "Unité à partir de la base, ou unité à partir du sommet?" se demande Pierre Flambeau Ngayap (1983:338). Selon le même auteur, dans le contexte de la fin des années cinquante, début des années soixante, les seuls véritables risques de stress du régime étaient ceux que pouvaient provoquer les leaders politiques. Il arrivait que spontanément des individus manifestent, oralement ou physiquement, leur mécontentement. Mais ceux-ci ne pouvaient mettre en danger le régime au pouvoir que s'ils étaient repris et amplifiés par des leaders d'opinion. La stabilité passait donc obligatoirement par la paix entre les chefs. Les chefs, c'étaient les leaders des différents partis politiques et tous leurs états-majors. C'étaient les chefs traditionnels et les associations qu'ils animaient ou parrainaient. C'étaient les cadres de l'administration coloniale. Mais c'était également toutes les élites montantes: les premières générations des *énamarques* qui allaient investir l'administration et certains grands corps, les chefs de l'armée, les hommes d'affaires, l'intelligentsia.³ C'est tout ce monde-là qu'Ahmadou Ahidjo réussit à rassembler autour de lui, en leur offrant des sièges de pouvoir et les faisant cohabiter dans des lieux spécifiques d'intégration: gouvernement, parlement, Comité central du Parti, conseils d'administration des grandes entreprises d'Etat ou d'économie mixte; mais aussi mêmes quartiers, mêmes tribunes officielles, mêmes sociétés et clubs privés. Dans l'esprit du président, le parti n'était pas seulement "un élément essentiel de garantie de la sûreté du régime" mais également"... l'organe idéal de mobilisation et d'encadrement des masses..." L'UNC devait représenter "un défi à une certaine conjoncture historique" et devenir "l'instrument le plus approprié pour atteindre le double objectif indispensable de l'unité nationale et développement économique et social." Ces propos devaient devenir réalité et l'omniprésence du parti se manifesta dans la vie quotidienne du Cameroun au niveau du village et jusque dans les régions les plus éloignées (Geschiere 1986:73; voir Médard 1991).

L'ensemble de ces dispositifs était géré selon le principe de l' "équilibre régional." C'est ainsi que, lorsque Ahmadou Ahidjo composait son gouvernement, il ne se préoccupait pas uniquement de veiller à ce que les représentations provinciales soient assurées, à ce que les grands équilibres géopolitiques soient respectés. "A l'intérieur de chaque province, il appa-

raît qu'il réalisait simultanément un microdosage qui assurait la représentation départementale, microdosage qui se superposait aux macro équilibres" géopolitiques et permettait de mieux chevaucher les réalités socio-politiques que sont les ethnies (Ngayap 1983:80–83); ce que Jean-François Bayart qualifie à juste titre, de "processus moléculaire de l'assimilation réciproque" opéré de février 1958 à novembre 1982 par le régime Ahidjo; ces décennies ayant vu l'émergence d'une vaste alliance regroupant les différents segments régionaux, politiques, économiques et culturels de l'élite sociale (Bayart 1985:193; voir Ngayap 1983:80–83).⁴ Le "Renouveau" prôné par Paul Biya qui prend les commandes en 1982 ne sera pas une rupture eu égard à cet héritage même s'il faut déplorer aujourd'hui l'hégémonie politico-administrative des Bété, conglomérat ethnique auquel appartient le président.⁵

Une question vient cependant à l'esprit à savoir de quelles ethnies parle Ngayap: les ethnies majoritaires, dominantes ou minoritaires sans préférence? Au Cameroun, lorsqu'on s'inscrit dans la perspective de l'inclusion sociale, on en vient à la conclusion de la marginalisation voire même l'exclusion des minorités ethniques dans les mécanismes de l'équilibre régional. Les études empiriques tirées des trajectoires locales de l'Ouest en sont une preuve. Dans cette région, les "macro-équilibres géopolitiques et microdosages intra-provinciaux" ne profitent véritablement qu'aux deux groupes dominants, principalement les Bamiléké et accessoirement les Bamoun. La seule exception notable a été dans les années 1960–70 où un Mbo de Santchou, M. Efon Vincent a été secrétaire général de ministère, puis ministre de 1967 à 1972. Cette expérience ne s'est plus jamais répétée et depuis 1972, seuls les Bamoun et les Bamiléké occupent les bancs de l'Ouest au sein des différents gouvernements camerounais, entre autres hauts postes politico-administratifs. Néanmoins, sous le parti unique un replâtrage local était aménagé pour certains minorités ethniques, où il leur était réservé exclusivement des positions de pouvoir comme maires dans les arènes communales, ces postes de maires et de leurs adjoints étant pourvus exclusivement par nomination. Les Mbo de Santchou faisaient partie de cercle fermé. D'une période à une autre, ils pouvaient se voir octroyer outre le fauteuil de maire, celui de premier ou de deuxième adjoint, soit au total deux postes, exceptée la période de 1977 à 1985 où ce sont les représentants locaux du pouvoir central, à savoir les sous-préfets, qui géraient par cumul les mairies rurales et non les membres issus des populations locales (voir tableau 1). Aux Bamiléké des groupements Fondonera et de Fombap étaient dévolus un ou les deux postes d'adjoint.

Dans ce contexte de monolithisme où était exclu tout dissentiment, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap avaient fini par intérioriser ces arrangements politico-institutionnels, ce qui frisait l'apathie politique. Aussi se contentaient-ils de cette simple représentativité au sein de l'institution communale pour consacrer leurs efforts sur les activités économiques. Peter Geschiere a d'ailleurs montré comment "on ne devait certaine-

Tableau 1: Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Santchou sous le parti unique

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjointes au Maire	Origine ethnique des Adjointes au Maire
1967–1977	Eboule François	Taguimdjeu Pierre Marie, A1 Mebongnetsem Hilaire, A2	Bamiléké (Fombap) Bamiléké (Fondonera)
1977–1978	Sous-préfet/ Administrateur municipal	Milat André, A1 Sonfack Gaston, A2	Mbo Bamiléké (Fombap)
1978–1985	Sous-préfet/ Administrateur municipal	Milat André, A1 Sonfack Gaston, A2	Mbo Bamiléké (Fombap)
1985–1996	Assoua Pierre	Taguimdjeu Pierre Marie, A1 Assoua David, A2	Bamiléké (Fombap) Mbo

Source: Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale des Mbos tenue en séance ordinaire du 22 Mai 1978 et Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale de Santchou du 17 avril 1980.

ment pas discuter des problèmes locaux dans les réunions du Parti.” Les responsables locaux de l’UNC étaient choqués par l’idée de détailler les plaintes et les souhaits de la population dans les procès-verbaux devant être soumis aux échelons supérieurs du parti; ils voulaient éviter tout signe d’opposition ou de “subversion.” Les sujets principaux de ces réunions devaient être la “formation” et l’ “information” (Geschiere 1986:84–85). La centralisation bureaucratique et la gestion autoritaire et unitaire des activités politiques manifestent ainsi une aversion totale pour tout espace autonome de vie politique contrairement à la période actuelle de libéralisation politique (voir Diouf 1999:14; Abé 2006:29–56; Gazibo 2007:19–37).

Libéralisation politique et renforcement de la position mbo

La libéralisation politique des années 1990 au Cameroun se singularise par une réforme constitutionnelle en date du 18 janvier 1996 qui institue

un Etat unitaire décentralisé, reconnaît les droits des autochtones et protège les minorités. Cette garantie des droits des minorités et des populations autochtones figure explicitement dans le préambule de la constitution. En plus, dans le titre X consacré aux collectivités territoriales décentralisées, l'article 57 (2) dispose en effet que le Conseil régional qui est l'organe délibérant de la région "doit refléter les différentes composantes sociologiques de la région." Avant cette réforme constitutionnelle, les lois portant organisation des élections municipales et législatives votées dans les années 1990 avaient déjà institué cette exigence de respect des "différentes composantes sociologiques" dans les circonscriptions électorales: l'article 5 (4) de la loi no 91/020 du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale et l'article 3 (2) de la loi no 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élections des conseillers municipaux. Cette notion de "composantes sociologiques" se ramène essentiellement aux "différentes composantes ethniques de la population" (Donfack Sonkeng 2001). Une incertitude demeure cependant, à savoir comment respecter ces dosages sociologiques en l'absence de données statistiques fiables sur ces populations; mais surtout, nonobstant ces dispositions législatives et constitutionnelles, la condition sociopolitique des minorités ethniques demeure préoccupante dans notre pays: les *Duala*, minoritaires dans leur terroir de la ville de Douala, en avaient fait l'amère expérience lors des municipales de 1996, pour sonner le tocsin au grand jour, par des marches et protestations: "Pas de démocratie sans protection des minorités et des autochtones," "Démocratie oui-hégémonie non," "La démocratie de la qualité contre l'ethnocratie de la quantité." A l'occasion des dites consultations, quatre maires non *duala* avaient été portés à la tête des communes gagnées par l'opposition SDF (Social Democratic Front). A Santchou au contraire, les Mbo ont réussi depuis les premières élections municipales pluralistes de 1996 à y assurer le contrôle de l'exécutif communal, en conservant le poste de maire et mieux encore, en se réservant tout aussi automatiquement un des postes d'adjoint au maire. Aux groupements Fondonera et de Fombap, il est désormais réservé un seul poste, de premier ou de deuxième adjoint.

La mairie de Santchou étant composée de 25 conseillers municipaux, pour réaliser un tel exploit, les Mbo ont dû s'octroyer une majorité automatique de 13 conseillers contre le gré des Bamiléké de Fondonera et de Fombap, suffisante pour élire l'exécutif communal, avec ou sans consensus, avec ou sans la volonté de ceux-ci. Pourtant, sous le parti unique, bien que le poste de maire fût leur monopole exclusif, les Mbo n'étaient jamais majoritaires au conseil municipal.⁶ Outre, l'exécutif communal, les Mbo contrôlent deux autres postes politiques importants de l'arrondissement: celui de député et celui de la présidence de la section locale du parti au pouvoir, RDP Menoua-Sud, créée en 2007 et couvrant le cadre territorial de l'arrondissement de Santchou. Certes, pendant longtemps et cela depuis l'indépendance, le poste de député est resté l'apanage des Mbo;

Tableau 2: Distribution ethnique des postes de l'exécutif municipal de Santchou depuis 1996

Législature communale	Maire ou Administrateur municipal	Adjoints au Maire	Origine ethnique des Adjoints au Maire
1996–2002	Ndi François	Milat Jean Bosco, A1 Wouankeu Tadongueu	Mbo Bamiléké (Fondonera)
2002–2007	Etyzock Tymothée	Guessack, A1 Wamba Guillaume, A2	Bamiléké (Fondonera) Bamiléké (Fombap)
2007–2012	Youngang Norbert	Wamba Guillaume, A1 Emambot Brigitte, A2	Bamiléké (Fombap) Mbo

mais il y a eu rupture en 1988 où ce poste avait glissé entre les mains d'un Bamiléké de Fombap. Aussi à la restauration du multipartisme, ce poste comme bien d'autres fait-il l'objet de nombreuses convoitises de la part des deux communautés ethniques, convoitises avivées par ce précédent.

Il faut d'ailleurs signaler qu'en 1997 (voir tableau 3), le poste de député n'avait échappé à Milla Assouté, le chef supérieur des Mbo, qu'à cause de sa position quelque peu marginale sur la liste du RDPC, ce parti n'ayant pu remporter que deux sièges sur les cinq en compétition contre trois pour le SDF, principal parti de l'opposition. Seule satisfaction pour les Mbo : le candidat RDPC de Santchou était un membre de leur communauté tout comme en 1992 dans les rangs de l'UNDP. Néanmoins, contrairement à la période du parti unique, la situation créée par la libéralisation politique a offert désormais aux Bamiléké de Fondonera et de Fombap lésés, un contexte pour discuter de l'allocation des postes politiques de Santchou, ce qui leur permet dorénavant de manifester leur citoyenneté. Pour reprendre cet informateur mbo, M. A. Pascal, fonctionnaire retraité,

La minorité Mbo a toujours été bien traitée à Santchou. Depuis qu'on y a créé la mairie, celle-ci a toujours été dirigée par un Mbo, exceptée la parenthèse des sous-préfets administrateurs municipaux. Résultat, ce sont plutôt nos frères bamiléké qui voudraient une magistrature municipale tournante entre les deux communautés ou le partage des postes de maire et de député. Cependant, la loi des minorités nous protège car, autrement dit, nous ne serions représentés nulle part. C'est cette loi qui a sauvé le député Ndi François. Les Bamiléké voulaient l'évincer puisqu'ils sont dominants au niveau départemental.

Tableau 3: Distribution ethnique des postes parlementaires à Santchou

Législature	Députés	Apparetements politiques	Origine ethnique
1960–1973	Mme Keutcha Julienne	UC (Parti dominant)	Mbo
1960–1965	Mme Keutcha Julienne	UC (Parti dominant)	Mbo
1965–1973	Mme Keutcha Julienne	UNC (Parti unique)	Mbo
	Mme Keutcha Julienne	UNC (Parti unique)	Mbo
1983–1988	Chief Milla Assoute	UNC puis RDPC (parti unique)	Mbo
1988–1992	Taguimjeu Pierre Marie	RDPC (parti unique)	Bamiléké de Fombap
1992–1997	Essouegang Gatson	UNDP	Mbo
1997–2002	/	/	/
2002–2007	Ndi François	RDPC	Mbo
2007–2012	Ndi François	RDPC	Mbo

Contestation bamiléké et émergence d'une sphère locale de délibération

Nous l'avons vu à l'introduction, pour certains auteurs tirant leçon des échecs des organisations de développement local soutenues par les agences internationales de développement, il n'existerait pas d'espace public en Afrique au motif que les hiérarchies lignagères et factionnelles biaisent souvent les processus de communication politique. Or, l'espace public habermassien suppose la participation égalitaire à la délibération, présupposé rarement vérifié en milieu rural africain où le débat politique tend à être davantage clos, puisqu'il s'avère souvent limité à une minorité d'acteurs ou contraint de recourir à une série d'intermédiaires hiérarchiques. Mais comme le soutient avec raison Tarik Dahou, ces espaces politiques, malgré les affrontements factionnels qui les parcourent, n'en sont pas moins caractérisés par diverses formes de délibération visibles et relativement ouvertes, ce qui contredit leur négation dans le monde rural africain. Si ce constat paraît valable pour les organisations de développement, on ne peut légitimement l'étendre à toutes les institutions politiques. Aussi la position qui consiste à rejeter des formes de délibération au rang de pratiques communautaires du simple fait de leur éloignement de l'idéal de la délibération publique constitue-t-elle une impasse théorique (Dahou 2005:338). Si la

manipulation de réseaux invisibles constitue une tendance ancienne du rapport aux institutions supralocales depuis la colonisation, des institutions politiques au niveau local conservent un caractère public, notamment les assemblées villageoises (Elwert 1997). D'une part, ces assemblées reposent sur le principe de publicité, la visibilité des délibérations étant l'une de leurs propriétés, d'autre part, les prises de paroles n'y sont pas guidées par les seuls intérêts factieux. Dès l'instant où les logiques lignagères sont transcendées au profit de l'intérêt général du village, il est légitime de raisonner en termes d'espace public appréhendé ici au sens de lieu de délibération publique et de contestation du monopole longtemps détenu par les gouvernants sur la chose publique. Cette hypothèse n'implique nullement l'existence d'une démocratie consolidée, de pratiques citoyennes généralisées (Gazibo 2007:20).⁷

Dans l'acception habermassienne de l'espace public, le discours délibératif occupe une place centrale dans la mesure où différents groupes d'intérêts régulent leurs différends hors des rapports de force fondés sur la violence. A Santchou, les indices de l'émergence des citoyens originaires et l'aménagement d'un espace pour la politique locale sont décelables dans plusieurs manifestations; les plus importants sont constitués de lettres de dénonciation et de protestations conçues et formulées à la suite des délibérations tenues par les élites RDPC entendues ici, autorités traditionnelles, membres et responsables locaux du parti, élites urbaines (fonctionnaires et hommes d'affaires, etc.). Il faut dire que depuis la restauration du multipartisme en 1990 au Cameroun, une tendance lourde s'est imposée: alors que l'opposition demeure le parent pauvre en matière de recrutement des élites urbaines, la politisation de ces élites, des principaux hommes d'affaires, des ministres jusqu'aux plus petits fonctionnaires, est devenu le couloir principal qu'utilise le parti au pouvoir, pour susciter les allégeances politiques. Ces élites font coalition avec les chefs traditionnels et cette tendance s'est généralisée depuis 2002 (voir Mouiche 2005).⁸ Dans le cas de Fombap et Fondonera, cette coalition est davantage renforcée par les enjeux de la représentation politique entre Mbo (des inconditionnels du RDPC) et les Bamiléké (majoritairement acquis à l'opposition dans les années 1990). Ce conflit exclut les partisans de l'opposition (SDF et RMDC) présents à Santchou pour deux raisons fondamentales: premièrement, outre qu'ils sont pour la plupart des cadets sociaux, c'est le parti au pouvoir qui est dominant dans cette localité à cause du soutien des Mbo. Deuxièmement, au sein de ces formations politiques de l'opposition, les postes politiques ont été distribués selon une clé qui arrange les Bamiléké, c'est-à-dire notamment, le partage des postes de maire et de député entre les deux communautés ethniques à chaque législature. Donc l'esprit ici est consociationnel et non la logique du *winner-take-all politics*, à condition qu'un jour, cette opposition puisse remporter une élection à Santchou.

Ceci dit, dans leurs lettres et pétitions, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap, partisans du RDPC, formulent de demandes de partage de

postes politiques locaux. Cette pétition du 29 avril 2007 initiée à la veille du double scrutin législatif et municipal par les militantes et militants RDPC des groupements Fombap et Fondonera de la Section Menoua Sud, et portée à l'attention de Secrétaire Général du Comité Central du Parti RDPC avec pour objet: «perturbation du processus électoral du fait des camarades du Groupement San Nzo et obstacles à la représentativité équitable de toutes les composantes sociologiques de l'arrondissement de Santchou» est révélatrice de ce ressentiment. Dans cette lettre, ces militants font valoir les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés dans le processus de désignation des candidats du RDPC aux prochaines consultations électorales dans la section Menoua-Sud (correspondant à l'arrondissement de Santchou). Pour ces pétitionnaires, ces difficultés, qui sont de nature à paralyser le processus électoral non seulement au sein de l'arrondissement de Santchou mais aussi au sein du département de la Menoua, sont imputables aux camarades du groupement Sanzo qui s'opposent à la recherche d'une plate-forme consensuelle de distribution des postes électifs et qui entendent plutôt s'en accaparer entièrement au mépris des militants des deux autres groupements (Fombap et Fondonera). En effet, soulignent-ils, les 28 et 29 avril 2007, dans la ville de Santchou, nous avons tenu dans l'esprit de la démocratie apaisée, des séances de travail (fiches de présence en annexe) au cours desquelles tous les efforts d'harmonisation des points de vue déployés par les militants des groupements Fombap et Fondonera n'ont abouti que sur le refus qui leur a été opposé par les camarades du groupement San Nzo qui voudraient continuer à monopoliser, comme depuis 46 ans d'indépendance, les principaux postes en jeu à savoir ceux de député et de maire, auquel s'ajoute celui de président de la Section. Or, lors des élections des membres de la Section Menoua sud le 15 avril dernier, les camarades Fondonera et Fombap avaient déjà cédé le poste de président de la Section à un camarade du groupement San Nzo en prévision de leur propre accès aux postes de député et de maire.

Toujours dans leur plaidoirie, ils rappellent que "l'esprit de conciliation, de représentation équitable des composantes de la Section qui prévaut dans les rangs des camarades Fondonera et Fombap a justifié qu'ils s'en tiennent à des intentions raisonnables et acceptables par tous." C'est ainsi que:

Fondonera qui n'a jamais occupé ni le poste de maire, ni celui de député, ni même celui de ministre, tant à l'époque du district créé en 1960, que depuis l'érection en 1979 dudit district en arrondissement, sollicite le poste de député à l'Assemblée nationale. En dépit de son score spectaculaire en faveur du RDPC lors des élections présidentielles d'octobre 2004 et qui demeure l'exemple de ralliement massif cité par tous dans la Menoua, Fondonera dont le poids électoral est par ailleurs majeur, se heurte encore aujourd'hui en 2007 aux velléités de confiscation de tous les postes électifs par les camarades San Nzo. De même Fondonera, qui a vu la proportion de

ses conseillers municipaux être mise en retrait, en appelle à une répartition équitable des postes de conseillers municipaux qui éviterait d'octroyer *ab initio* la majorité absolue de 13/25 conseillers au groupement San Nzo dont le poids démographique réel demeure inférieur.

Fombap, à son tour, qui n'a jamais occupé le poste de maire à Santchou, dont un ressortissant n'a exercé qu'un mandat parlementaire écourté (1988–1992) et qui ne compte qu'un nombre de conseillers municipaux réduit à deux sur l'ensemble des 25 de la commune de Santchou, souhaiterait que son quota de conseillers municipaux soit revu et corrigé pour rattraper le ratio antérieur qui prévoyait: Fondonera 8; San Nzo 8; Fombap, 6 et Centre urbain de Santchou 3 conseillers municipaux.

Pour ces pétitionnaires désabusés, le prétexte de protection des minorités, "du reste abusivement mis en avant par les camarades du groupement San Nzo composé majoritairement des populations mbo," est inadmissible comme motifs à la base de la concentration de tous les postes entre les mains des camarades du seul groupement. Il s'ensuit une lésion, une marginalisation des Fombap et des Fondonera dans la direction des affaires de leur circonscription, ce qui crée des sentiments de frustration ou de désenchantement, qui à des moments aussi sensibles que ceux du double scrutin imminent, pourraient être sources de débordement au nom de la dénonciation de l'arbitraire et de l'appel à l'alternance, à l'équité, à la justice sociale et à la vraie démocratie: si grâce à l'intervention du Ministre d'Etat, Jean Nkuete, personnalité-ressource, le principe du partage des postes a été adopté lors des élections des membres du bureau de la Section RDPC Menoua Sud qui est revenu au camarade Guy Effen du groupement Sanzo, la part des responsabilités attendue par Fombap et Fondonera tarde à être acceptée par certains Sanzo, diront-ils avant d'ajouter que les efforts d'éclairage et de régulation fournis par une élite Sanzo, le professeur Maurice Nkam, Directeur Général du CHU (Centre hospitalier universitaire) à Yaoundé, personnalité-ressource, n'ont pas été suivis par des ressortissants de son groupement à cause sans doute des intérêts individuels des participants.

Cette lettre dont ampliation est faite à différentes autorités jusqu'au directeur du cabinet civil de la présidence de la République, se termine par le «souhait, somme toute naturel» que "l'alternance aux différents postes électifs de responsabilité soit la règle, comme partout ailleurs, afin que le respect des minorités dans le cas d'espèce n'aboutisse plutôt à la marginalisation flagrante et persistante de la majorité." Elle restera vaine puisque, une fois de plus, échappera aux Fondonera au profit des Mbo, le poste député tandis que de leurs côtés, les Fombap ne verront nullement augmenter leur nombre de conseillers municipaux lors de ce double scrutin législatif et municipal remporté par le RDPC. Déçus et conscients que la majorité automatique de 13 conseillers municipaux garantirait aux Mbo le fauteuil de maire, ceux-ci vont vouloir s'assurer le bénéfice de ce poste

lors du vote de l'exécutif municipal, en appelant à l'intercession en leur faveur du président du RDPC, M. Paul Biya, chef de l'Etat et président de la République. C'est la substance d'une lettre signée de huit conseillers municipaux, un chef de village et deux présidents de sous-sections RDPC et une élite, en date du 25 juillet 2007 avec pour objet "Plaidoyer pour une organisation judicieuse de l'élection du maire de la Commune de Santchou":

Excellence,

Nous avons le respectueux honneur de porter à votre connaissance que l'élection du maire de la Commune de Santchou est attendue le mardi 31 juillet 2007 comme étant un moment essentiel de partage du pouvoir entre les trois groupements de l'arrondissement de Santchou à savoir Fondonera, Fombap et Santchou.

La répartition équitable des trois principaux postes électifs de président de la Section RDPC, Député et Maire a été retenue au centre des multiples démarches depuis avril 2007. Cela a impliqué outre les représentants de trois groupements, les autorités administratives (pour le maintien de l'ordre) et les Délégations du Comité central alors chargées en avril et mai 2007 du renouvellement des bureaux des organes de base ou des consultations préliminaires pour les investitures des candidats RDPC au double scrutin de juillet.

Ainsi, la présidence de la Section a été attribuée au groupement Sanzo (Camarade EFON Guy), le poste de député a profité au même groupement Sanzo (Honorable Ndi François).

Le poste de maire qui reste à pourvoir et qui devrait revenir à l'un des deux groupements essentiellement bamiléké à savoir Fondonera et Fombap, ferait encore l'objet d'une convoitise des camarades Mbo du groupement Sanzo, d'après les informations reçues.

C'est pourquoi recours est fait par la présente à la sagesse de votre Excellence afin que la hiérarchie du Parti puisse orienter adroitement la désignation parmi les 25 conseillers municipaux du RDPC, du candidat devant être élu Maire.

Pour les requérants, cette intervention sollicitée du président national du RDPC paraît nécessaire: contre toute attente, la liste des 25 conseillers municipaux RDPC comprend 13 Mbo du groupement Sanzo soit la majorité absolue et rien que neuf Fondonera, deux Fombap et un du Centre urbain."Cette affectation arbitraire et déraisonnable des quotas, tranche avec les listes des partis d'opposition (SDF et RMDC) qui portaient un nombre égal de candidats Sanzo (10) et Fondonera (10). Puisque "l'erreur ne fait pas le droit," ainsi que le dit l'adage, il est à craindre diront-ils, que l'élection du maire ne soit exposée aux ravages de la majorité automatique, "arme aveuglante aujourd'hui aux mains des camarades Sanzo qui les inclineraient à fouler aux pieds le consensus qui avait été adopté en avril 2007 en présence du ministre d'Etat Jean Kuete et de M.

Amadou Paul.” Consensus reposant sur le partage du pouvoir RDPC au sein de l’arrondissement et visant à faire régner la discipline et la camaraderie au sein du parti, en l’occurrence, dans la Section Menoua-Sud.

Bien plus, l’avènement d’un maire élu parmi les conseillers municipaux originaires des groupements bamiléké de Fondonera et Fombap revêt un triple enjeu à en croire les requérants; d’abord, il récompensera la contribution déterminante des populations de deux groupements à la victoire du RDPC aux élections couplées du 22 juillet: dans tous les bureaux de vote Fondonera et Fombap pour les municipales, le RDPC est sorti victorieux avec un score louable, soutiendront-ils. En revanche, dans certains bureaux au sein du groupement Sanzo, les populations Mbo ont préféré au RDPC le parti de leur chef supérieur Mila Assouté (RDMC) qui leur aurait demandé de lui rester loyales en votant pour ce parti d’opposition naissant: cas des bureaux de vote de Ngwatta et foyer Ntakong. Ensuite, l’avènement d’un maire élu parmi les conseillers municipaux originaires des groupements principalement bamiléké (Fondonera ou Fombap) contribuera à redresser un tort de l’histoire politique de la circonscription. Car, “le groupement Fondonera dont le poids démographique est prépondérant depuis la création du district en 1960 et l’arrondissement en 1979, n’a jamais exercé les fonctions de maire ni celles de député, ni de hautes fonctions gouvernementales ou administratives.” De même, si un Fombap a exercé un mandat parlementaire écourté (1988–1992), la fonction de maire n’est jamais revenue au groupement Fombap. Enfin, l’élection d’un maire Fondonera ou Fombap préservera l’intérêt supérieur du grand parti national, le RDPC et celui de l’Etat. Des voix se sont d’ailleurs élevées parmi les populations et élites Mbo pour décrier la mauvaise tentation de certains de leurs frères dudit groupement Sanzo à l’accaparement de tous les postes politiques au sein de l’arrondissement. “L’écrasement de la majorité par la minorité étant désormais inadmissible et susceptible de créer des débordements à Santchou.” Par ailleurs, l’élection souhaitée garantira la saine application du principe de la participation de tous à la direction des affaires publiques à Santchou et permettra de savoir que les groupements Fondonera et Fombap ne sont pas victimes d’une politique d’exclusion et de discrimination.

Une fois de plus, cette lettre ne recevra pas l’assentiment de son destinataire; et pour cause, depuis le retour au multipartisme au Cameroun, de plus en plus le RDPC laisse la démocratie se manifester largement au sein du conseil municipal lors de l’élection de l’exécutif communal. La recherche d’un candidat consensuel reste certes l’objectif, mais dans le cas contraire, chaque conseiller fait son choix en toute intime conviction. Même les notabilités coutumières se mêleront à l’intrigue comme cette lettre des chefs supérieurs de Fondonera et de Fombap du 17 mars 2007, adressée à Monsieur le Ministre d’Etat chargé de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation, avec pour objet en marge, “Dénonciation de la répartition arbitraire des sièges au conseil municipal de la commune rurale de Santchou.” Il ressort de cette pétition que depuis 1992, date à laquelle

notre pays a connu les premières élections multipartites, jusqu'à ce jour, "le groupement Sanzo s'est arrogé arbitrairement et par force 13 conseillers municipaux sur les 25, bénéficiant ainsi de la position dominante de son chef supérieur Mila Assouté, alors membre du Comité central du RDPC":

La répartition normale des sièges au conseil municipal est fonction de la population de chaque groupement. Or, n'étant pas en possession des chiffres des derniers recensements de la population, nous nous référons à ceux disponibles à la création de notre unité administrative pour comprendre que cette répartition est très arbitraire.

Tenez, à la création du district des Mbô en 1960, le groupement Fondonera avait une population de 2786 habitants contre 2730 pour Sanzo.

Par décret no 79-469 du 14 novembre 1979, le Président de la République a érigé le district des Mbô en arrondissement de Santchou en y rattachant en plus des groupements Fondonera et Sanzo, le groupement Fombap avec une population de 1415 habitants. Ainsi, il devient difficile de comprendre comment le groupement Sanzo dont la population (2730 habitants) ne représentant même pas la moitié de la population totale de l'arrondissement (6931 habitants), peut avoir 13 conseillers municipaux sur 25 alors que Fondonera en a 08/25, Fombap 02/25 et le Centre urbain 02/25.

Cette majorité absolue qui ne s'appuie d'ailleurs sur aucune base démographique ne laisse aucune chance aux autres groupements d'accéder à l'exécutif municipal. Ce qui crée des frustrations et peut être à l'origine des troubles sociaux.

En considération de ce qui précède, nous vous saurons gré Excellence de bien vouloir faire appliquer les textes en la matière. Compte tenu des prochaines échéances électorales, nous vous prions d'examiner avec le maximum de bienveillance et de célérité notre requête pour un développement harmonieux de notre arrondissement.

Il y a bien espace public ici. Nous le savons, de l'avis de Dominique Wolton, l'espace public est "un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société" (Wolton 1997:379). Il s'agit d'une scène publique, scène d'apparition sur laquelle deviennent visibles au public des acteurs et leurs actions ainsi que des événements et des problèmes sociaux (Quéré 1992:77). Chez les Fombap et Fondonera, il y a eu délibérations par l'establishment coalisé RDPC, un casting hétéroclite; l'on peut ainsi regretter que ce soit une minorité d'acteurs, des intermédiaires hiérarchiques portés notamment par les élites urbaines qui se sont toujours chargées d'orienter les débats, de rédiger les conclusions des délibérations et surtout d'acheminer auprès des autorités centrales les pétitions, circuit inaccessible à la latitude du citoyen moyen. Il n'empêche que tous agissent au nom de l'intérêt communautaire, ethnique et finalement pour le compte de deux groupements. Dans le même temps, leur action remplit une sorte de fonction de contrôle des hommes poli-

tiques, de dénonciation des abus, des écarts et déclarations démagogiques. Il y a donc résistance à la pratique politique dominante. La limite se trouverait peut-être ailleurs, dans la normativité, puisque l'espace public habermassien se présente comme une condition nécessaire à l'exercice de la démocratie. Toutefois, on le constate, cette contestation bamiléké n'aurait jamais eu lieu sans un contexte favorable, celle de la libéralisation politique qui se singularise "par la constitution d'un espace public alimenté par des représentations non révérencielles du pouvoir" (Sindjoun 1998:58), avec à la clé, la libération de la parole et la libéralisation du champ médiatique (Abé 2006:29–56; Bahi 2003:1; Gazibo 2007:19–37). Vérifions cependant si cette libéralisation politique signifie démocratisation.

Gains politiques des Mbo: démocratisation ou restauration autoritaire?

L'accaparement des postes politiques locaux de Santchou par les Mbo met en exergue la dimension ethnique, et surtout l'étroite articulation entre sentiment identitaire, contrôle territorial et compétition politique. Elle a ainsi valeur exemplaire tant il est vrai que la dimension politico-ethnique se niche au cœur des tensions qui secouent l'Afrique contemporaine. Ces tensions exacerbées depuis les années 1990 n'ont pas surgi du néant. Elles s'enracinent au contraire dans le substrat des sociétés. Loin d'être un phénomène isolé et conjoncturel, elles s'inscrivent dans la durée avec toute la force des faits de structure. La compréhension de ces événements s'éclaire à la lumière du passé: la mise en perspective de l'actualité donne accès au sens, dans une dialectique générale, celle de la confrontation autochtone/allochtonne. Elle pose les questions fondamentales du droit au sol, non pas d'un individu particulier, mais d'un groupe. Plusieurs décennies de cohabitation, la trop forte proximité géographique et de nombreux intermariages entre Mbo et Bamiléké n'ont pas effacé le clivage entre les héritiers des premiers occupants dont les chefs coutumiers revendiquent les droits sur le sol, et les "étrangers" issus de la migration. L'identification de l'étranger s'effectue ainsi sur un double registre, celui de l'appartenance ethnique, celui de l'origine géographique (voir Pourtier 1998:139). Elle s'inscrit dans le paradigme "J'étais là avant" esquissé par Jean-François Bayart et Peter Geschiere sur les "problématiques politiques de l'autochtonie" (Geschiere et Bayart 2001:176). Mais, comme l'ont vu à juste titre Jean-François Bayart, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh, le moment politique où survient l'affirmation de l'autochtonie reste "sans conteste celui de la démocratisation des régimes autoritaires et des stratégies de restauration autoritaire," "deux processus quasi concomitants dans les années 1990, qu'il convient pourtant de ne pas confondre." De ce point de vue, soutiennent ces auteurs,

C'est la réhabilitation des élections comme procédure réelle de dévolution d'un pouvoir effectif qui a nourri le mythe de l'autochtonie en ren-

dant cruciales des questions comme 'Qui peut voter où?', et plus encore 'Qui peut se porter candidat? Et où?'. C'est bien cette articulation entre la démocratisation et les mobilisations auxquelles elle donne lieu, d'une part, et, de l'autre, la problématique de l'autochtonie qui confère à la fois à l'idée démocratique et à la restauration autoritaire leur légitimité. Ainsi, la stigmatisation de l'allogène a été, et demeure, le grand instrument de reconquête de l'opinion par les détenteurs du pouvoir autoritaire. Bien sûr, il apporte aux 'autochtones' des gains immédiats d'ordre politique, économique ou symbolique de nature à étendre ou reconstituer la base sociale des institutions en place, qu'ébranlaient la contestation et l'ajustement

Le fond du problème tient justement au soutien actif que le président Biya apporte aux mouvements d'autochtonie. Comme d'autres de ses congénères en mal de restauration, celui-ci s'est livré à un emploi habile de cette notion pour diviser l'opposition, au prix d'un renversement drastique de la politique d' 'intégration nationale' conduite par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo de 1958 à 1982. (Bayart, Geschiere et Nyamnjoh 2001:182-86)⁹

Effectivement, à la restauration du multipartisme, à l'instar des Bamiléké, la communauté mbo manifestait son penchant pour le "changement," c'est-à-dire un vote-sanction contre le RDPC, ex-parti unique au pouvoir. Cette fronde contre le RDPC était d'ailleurs favorisée par la présence au sein de l'opposition UNDP de Samuel Eboua, ancien secrétaire général de la présidence de la République sous Ahidjo et Mbo originaire du Moungo, affectueusement appelé "Papa Eboua" par ses congénères mbo y compris ceux de Santchou. Après l'éviction de Samuel Eboua de l'UNDP par Bello Bouba Maigari, sa Majesté Mila Assouté, chef supérieur incontesté des Mbo de Santchou, alors cacique du RDPC en sa qualité de membre du Comité central, va finir par drainer les Mbo dans le parti au pouvoir. Ce rôle du chef dans le retournement des tendances en faveur du RDPC est reconnu unanimement à Santchou: M. A. Denis, militant mbo du SDF: "le retour massif des Mbo dans le RDPC est le résultat de la politique menée par notre chef supérieur Mila Assouté. Il n'avait jamais eu cesse de nous marteler qu'une minorité en contexte pluraliste ne devrait s'allier qu'avec le pouvoir; qu'importe le score de Santchou aux élections, en faveur ou non du RDPC, le parti gouvernemental gagnera toujours au plan national."

M. F. Georges, enseignant et militant du RDMC:

Au début des années 1990, Santchou était le seul bastion du RDPC à l'Ouest. Le flirt avec l'UNDP n'avait pas mordu. Sa Majesté avait tout fait pour assurer le triomphe du RDPC. Moi, il m'avait débarqué du MDP de Samuel Eboua. Mila Assouté a une forte personnalité. C'est Santchou qui avait remonté la cote du RDPC dans la Menoua, les Bamiléké soutenant

l'opposition. Le chef s'était investi si tant pour le RDPC parce qu'il était membre du Comité central. Il avait aussi la confiance du chef de l'Etat. Pour me débarquer du MDP, il m'avait dit que ' la politique n'est qu'un jeu d'intérêts '; que le RDPC lui a promis de choses pour son arrondissement, notamment le bitumage du tronçon Melong-Dschang.

Déjà aux municipales de 1996, à Santchou, le SDF dans le recours qu'il adressa à la Cour suprême, accusait sa Majesté Mila Assouté d'avoir joué sur les rivalités Mbo-Bamiléké et sur sa qualité d' "autochtone" dans son groupement, pour envoyer des milices du RDPC (essentiellement des Mbo) arracher les procès-verbaux qu'il avait pris soin de falsifier, accordant plusieurs centaines de voix à ce parti. Il semble également que les scrutateurs du SDF avaient été chassés des bureaux de vote et les urnes bourrées en leur absence. Ces élections avaient marqué une fracture profonde entre les Mbo, partisans du RDPC et les Bamiléké de Fombap et de Fondonera, militants du SDF; la tension était vive et une explosion pouvait survenir à tout moment (Mouiche 2001:77-78).

Il faut dire qu' à Santchou, Mila Assouté fait figure d'homme consensuel parmi les Mbo, voire un intouchable ou un saint et personne n'ose le contrarier ou vilipender. On ne parle de lui qu'avec respect, crainte et circonspection. Et bien qu'il soit aujourd'hui en exil pour s'être brouillé avec le régime RDPC, son ombre continue à hanter l'imaginaire collectif des Mbo.¹⁰ Cette forte personnalité de Mila Assouté est telle qu'après sa défection du RDPC, les élites mbo durent imaginer un trésor de subtilités et de ressources pour dissuader l'électorat mbo lors de la présidentielle de 2004 d'emboîter le pas à son chef; cette défection fut d'ailleurs saisie opportunément par les Bamiléké de Fombap et de Fondonera comme une occasion de revanche pour régler ses comptes à Mila Assouté. C'est ce qu'il transparait au travers de ce rapport du sous-préfet de Santchou sur la présidentielle de 2004:

... la dernière situation politique connue, telle que révélée par le double scrutin de 2002, maintenait le Groupement Santchou comme fief inébranlable du RDPC. Le groupement Fombap avec plus de 60% des voix en faveur du RDPC avait quitté les rangs de l'opposition où seuls demeureraient le Groupement Fondonera avec 45% pour le RDPC et le centre urbain (35%). La logique commandait que le RDPC dirige l'essentiel de son activité vers ces deux zones qui lui restaient farouchement hostiles. Mais le chef Mila en se mettant hors du RDPC redéfinissait les zones prioritaires d'action: les Fondonera qui traditionnellement votent SDF, ont trouvé dans cet état de chose, une occasion inespérée de prendre enfin leur revanche sur le chef contre qui ils ont de très nombreux griefs liés à l'histoire intime de l'arrondissement et à sa biculturalité. Le mot d'ordre a donc été de voter massivement le RDPC pour humilier Mila et faire d'une pierre deux coups; en effet, la distribution des postes politiques dans l'arrondissement de Santchou a toujours tenu compte du pourcentage

des voix exprimées en faveur du RDPC. A ce jeu, les Mbo étaient toujours gagnants, ne laissant rien aux autres. Mais leurs divisions du moment et la perte de leur chef de file laissait présager un vote moins favorable. La place de premier de la classe ayant été libérée, il s'agissait de la ravir et de devenir le groupement phare de l'arrondissement. Les Fombap à leur tour, se prenaient à rêver du jour proche où leur pourcentage de voix en faveur du RDPC, supplanterait celui des Mbo. Au total battre campagne dans ces deux groupements était devenu presque une sinécure, puisqu'il s'agissait de prêcher à des convaincus. Pour la communauté mbo, l'équation était des plus ardue:

- il fallait amener les gens à opérer le distinguo entre le chef Mila, dépositaire du pouvoir traditionnel, et l'individu Mila, citoyen camerounais et homme politique ayant décidé d'emprunter une sente nouvelle sur son cheminement;
- il fallait veiller au maintien de la cohésion du groupement en évitant une implosion;
- il fallait conserver les acquis en donnant au RDPC la quasi-totalité des voix et conserver ainsi le leadership parmi les groupements de l'arrondissement.

Conclusion

Le monopole de la scène politique locale de Santchou par les Mbo tire son origine dans la politique de construction nationale initiée sous le parti unique. Celle-ci, bien qu'elle soit moins réceptive à la question des minorités, cela en termes de recrutements et de promotion dans les hautes sphères politico-administratives, réservait au plan local à certaines minorités, des positions fortes de pouvoir comme maires sous le parti unique. Dans le cas des Mbo, cette garantie statutaire d'accès aux postes politiques locaux eut pour conséquence de marginaliser les Bamiléké des groupements Fondonera et Fombap, autres composantes de cet arrondissement. Et dans un contexte où tout dissentiment était interdit, ces derniers avaient fini par sombrer dans l'apathie politique. La libéralisation politique des années 1990 va susciter à Santchou un double mouvement: d'une part, elle va renforcer la position politique locale des Mbo, lesquels, vont accaparer tous les postes politiques clés de cette unité administrative (maire, député, présidence de la section du parti au pouvoir, etc.), synonyme de forte et persistante marginalisation des Bamiléké. Devant cette préemption mbo des postes politiques, et contrairement à la période du parti unique, elle va d'autre part, favoriser l'émergence d'une communauté ethnique bamiléké consciente de ses intérêts et prête à les défendre, mobilisant élites urbaines et de terroir, chefs traditionnels, notabilités, etc. C'est cette recherche hégémonique locale qui a fait dire à M. E. Jeanne, militante du parti au pouvoir et allogène de Santchou que le problème principal de cette unité administrative est la rivalité Bamiléké-Mbo qui y sous-tend toutes les actions:

“Quand on crée une structure, la présidence doit revenir à un Mbo et le Bamiléké, l’adjoint. Ce problème tribal prime sur la compétence et mine ainsi le développement.” “Les Mbo accusent les Bamiléké d’envahisseurs; qu’avant on appelait cette région plaine des Mbos, que leurs ancêtres y sont présents, qu’ils y avaient offert leur hospitalité aux Bamiléké et que maintenant, ceux-ci revendiquent des postes politiques.” Avec ce “changement de perception” chez les Bamiléké de Santchou, l’on est proche du scénario décrit par Antoine Socpa dans son étude sur “allochtones” bamiléké et “autochtones” beti à Yaoundé:

L’idée générale parmi ces derniers (les Beti) est que les allogènes (les Bamiléké) doivent se contenter des parcelles de terre qui leur sont concédées et ne doivent en aucun cas se mêler des affaires politiques. Et s’ils sont tout de même intéressés par l’exercice des responsabilités politiques, ils devraient le faire ‘chez eux’ et non chez ‘les autres’” (Socpa 2006:63; 2003).

Chez Socpa, c’est le foncier qui enflamme davantage les rapports entre les deux communautés dont l’une est autochtone et l’autre allogène. Dans notre étude, l’on a plutôt affaire à deux communautés autochtones dont l’une est minoritaire, mais qui aspirent les deux, légitimement à la représentation politique locale. Situation latente sous le parti unique dans les deux cas, elle est aujourd’hui avivée par le nouveau contexte de démocratisation.

Sous cet angle, ce qui se joue à Santchou est intéressant. En effet, de notoriété établie, les chefferies traditionnelles sont porteuses d’identités à côté de la citoyenneté nationale et de l’identité ethnique. Dans le monde bamiléké, cette prégnance des chefferies est encore plus forte et il paraît inconcevable aux yeux d’un Bamiléké, même exilé en ville de ne pas dépendre d’une chefferie. C’est pourquoi, même urbanisé, il participe à la vie de sa chefferie avec ce que cela suppose de présence physique aux associations et dépenses financières, sa réussite sociale n’étant complète que si elle se solde par la détention d’un titre vénal, dans l’une des sociétés des notables. Il contribue ce faisant aux opérations de développement de sa région dont il a fréquemment l’initiative au gré des voyages et d’échanges incessants, tout en y diffusant de nouvelles façons de manger, d’habiter et de se vêtir (voir Bayart 1989:31; Barbier 1979:149; Miaffo & Warnier 1993:47). En plus, malgré leurs apparentements et fortes similitudes culturelles, les chefferies bamiléké sont des chefferies rivales, rivalités qui plongent leurs racines dans les guerres tribales précoloniales et qui poursuivent leur devenir aujourd’hui (voir Mouiche 1997:306–22; Delarozière 1950:14; Tardits 1960:17; Barbier 1984:21). Dans la perspective de l’espace public, cette étude montre comment ces rivalités ont été transcendées chez les Fondonera et Fombap pour se fondre dans l’identité ethnique, du fait de leur statut de lésés; ce rapprochement quelque peu conjoncturel, permet à chacun de deux groupements de mieux défendre

son identité propre dans un espace local plus vaste, susceptible d'offrir une alternative à un autre espace communautaire, celui des Mbo, phagocytant. L'espace public à Santchou pour autant que l'on puisse le repérer, se loge ainsi au cœur des allégeances communautaires, bamiléké et mbo, et bien sûr, dans un contexte de démocratie non consolidée. C'est pour cette raison qu'à la suite d'Habermas et bien d'autres auteurs comme Cottureau, il faut parler d'espaces publics, au pluriel, et non d'un seul espace public pour mettre en contexte la dynamique interne des cultures populaires productrices de sphères publiques sub-culturelles ou des lieux d'émergence d'une démocratie délibérative. Car en vérité, nous dit Jean-Pierre Olivier de Sardan, les espaces locaux sont pluriels, différenciés, divisés, et ne peuvent être traités *a priori* comme des ensembles intégrés porteurs de valeurs communes, d'intérêts identiques et de stratégies convergentes. Ce sont au contraire des "arènes" où se confrontent des acteurs ou des groupes d'acteurs agissant au nom des valeurs différentes, d'intérêts catégoriels et de stratégies divergentes. Bien sûr, cette diversité peut aussi déboucher sur des accords et des consensus (comme chez les Fombap et Fondonera) ou des coexistences plus ou moins pacifiques, mais elle peut aussi générer des contradictions, des rivalités ou des conflits plus ou moins ouverts (Olivier de Sardan 2009:4).

Remerciements

Comme lauréat du Programme de Bourses pour Chercheurs invités du Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences (NIAS) en 2009, j'ai profité de l'infrastructure et de la logistique dudit Institut pour réécrire et finaliser ce papier. Je remercie infiniment Nias, son aimable personnel et plus particulièrement son Recteur.

Références

- Abé, Claude. 2006. "Espace public et recompositions de la pratique politique au Cameroun." *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* 13 (1-2): 29-56.
- Barbier, Jean-Claude. 1984. "La périphérie active dans la chefferie traditionnelle bamiléké." In *Espace et pouvoir dans les sociétés multiculturelles*, edited by Jean Claude Barbier, Jean-Pierre Doumenge, et Jacques Galinier. Bordeaux: AFA Aquitaine.
- _____. 1979. "Opérations de développement et histoire des populations: Cas de l'opération Yabassi-Bafang." *Cahiers ORSTOM*, Série sciences humaines 16, (1 et 2).
- Bayart, Jean-François. 1985. *L'Etat au Cameroun*. Paris: Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques. 1989. *L'Etat en Afrique: La politique du ventre*. Paris: Fayard.
- Bayart, Jean-François, et Peter Geschiere. 2001. "'J'étais là avant': Problématiques politiques de l'autochtonie." *Critique internationale* 10: 126-28.
- _____. 2001. "Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique." *Critique internationale* 10: 177-94.

- Cottureau, Alain, et Paul Ladrière, eds. 1992. *Pouvoir et légitimité: Figures de l'espace public*. Paris: Editions de l'EHESS.
- Dahou, Tarik. 2005. "L'espace public face aux apories des études africaines." *Cahiers d'études africaines* 2 (178): 327–49.
- Delarozière, R. 1950. "Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké." IFAN, mémoire Hors Série des études camerounaises.
- de Lespinay, Charles. 1996. "Autochtonie et droit foncier: L'existence contestée des Banyunk en Afrique de l'Ouest." *Droit et cultures* 32: 55–65.
- Diouf, Mamadou. 1999. "L'idée municipale. Une idée neuve en Afrique." *Politique Africaine* 74: 13–23
- Donfack Sonkeng, Léopold. 2001. "Le droit des minorités et des peuples autochtones." Thèse pour le doctorat en Droit, Université de Nantes.
- Dongmo Jean-Louis. 1981. *Le dynamisme bamiléké*. Tome 1. Yaoundé: CEPER.
- Eboko, Fred. 1999. "Les élites politiques au Cameroun: Le renouvellement sans renouveau?" In *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, edited by Jean-Pascal Daloz, 99–133. Talence: CEAN.
- Engola, Oyep. 1991. *L'insertion de la riziculture dans la plaine des Mbo*. Yaoundé: ISH, Centre des recherches économiques et démographiques.
- Elwert, G. 1997 "Social Transformation as an Endogenous Process Dealing with Strangers : A Comparison of Three African Rural Communities." Paper presented to the Agrarian Studies Program, Yale University.
- Gaillard, Philippe. 1994. *Ahmadou Ahidjo: Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*. Paris: Jeune-Afrique livres.
- Gazibo, Mamoudou. 2007. "Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace public au Niger depuis 1990." *Sociologie et sociétés* 39 (2): 19–37.
- Geschiere, Peter. 1986. "Paysans, régime national et recherche hégémonique: L'implantation de l'UNC, le 'Grand parti national', dans les villages maka." *Politique Africaine* 22: 73–100.
- _____. 2004. "Autochthony and Citizenship: New Modes in the Struggle over Belonging and Exclusion in Africa." *Quest* 18 (1/2): 9–23.
- _____. 2006. "Autochthony and the Crisis of Citizenship." *African Studies Review* 49 (2): 1–7.
- _____. 2009. *The Perils of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Geschiere, Peter, and Francis Nyamnjoh. 2000. "Capitalism and Autochthony: The Seesaw of Mobility and Belonging." *Public Culture* 12 (2): 423–52.
- Gruénais, Marc-Eric. 1985. "Du bon usage de l'autochtonie." *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines* 2 (1): 19–24.
- Habermas, Jürgen. 1997. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.
- Konings, Piet. 2003. "Religious Revival in the Roman Catholic Church and the Autochthony-Allochtony Conflict in Cameroon." *Africa* 73 (1): 31–56.
- _____. 2004. "Opposition and Social-Democratic Change in Africa: The Social Democratic Front in Cameroon." *Commonwealth and Comparative Politics* 42 (3): 1–23.
- Laurent, Pierre-Joseph. 2000. "Le 'big man local' ou la 'gestion du coup d'Etat' de l'espace public." *Politique Africaine* 80: 169–81.
- Leclerc-Olive, Michèle. 1998. "Espace public, société civile, citoyenneté politique:

- des concepts revisités." Papier présenté à la 9e Assemblée générale du Codesria, Groupe transnational de travail sur "Acteurs sociaux et espace public," Dakar.
- Mambenga-Ylagou, Frédéric. 2005. "Autochtonie, altérité et intranquillité esthétique et éthique dans la littérature africaine." *Ethiopiennes* 75: 1–12. www.refer.sn.
- Médard, Jean-François. 1991. "Autoritarismes et démocraties en Afrique noire." *Politique Africaine* 43: 92–104.
- Médard, Claire. 2006. "Il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites 'autochtones.'" In *L'Afrique des idées reçues*, edited by Georges Courade, 166–72. Paris: Belin.
- Miaffo, Dieudonné, et Jean-Pierre Warnier. 1993. "Accumulation et ethos de la notabilité chez les Bamiléké." In *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, edited by Peter Geschiere et Piet Konings, 33–69. Paris: ASC/Karthala.
- Mouiche, Ibrahim. 1997. "Le royaume bamoun, les chefferies bamiléké et l'Etat au Cameroun." In *Regional Balance and National Integration in Cameroon: Lessons Learned and Uncertain Future*, edited by Paul Nchoji Nkwi et Francis. B. Nyamnjoh, 306–22. Yaoundé: ASC.
- _____. 2000. "Ethnicité et multipartisme au Nord-Cameroun." *Revue Africaine de Science politique* 5 (1): 46–91.
- _____. 2001. "Multipartisme et participation politique des chefs traditionnels au Cameroun de l'Ouest." *Revue Africaine d'études politiques et stratégiques* 1: 53–81.
- _____. 2005. *Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun: Entre logique du terroir et de l'Etat*. Modernity and Belonging series, vol 5. Münster: LIT Verlag.
- Monga, Yvette. 2000. "'Au Village'! Space, Culture, and Politics in Cameroon." *Cahiers d'Études Africaines* 40 (160): 723–49.
- Ndi Mbarga, Valentin. 1993. *Ruptures et continuités au Cameroun*. Paris: L'Harmattan.
- Ngayap, Pierre-Flambeau. 1983. *Cameroun. Qui gouverne? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*. Paris: L'Harmattan.
- Nyamnjoh, Francis, et Michael Rowlands. 1998. "Elite Associations and the Politics of Belonging in Cameroon." *Africa* 68 (3): 320–37.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1999. "L'espace public introuvable: Chefs et projets dans les villages nigériens." *Revue Tiers Monde* 157: 139–67.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, et Mahaman Tidjani Alou, eds. 2009. *Les pouvoirs locaux au Niger*. Tome 1: *A la veille de la décentralisation*. Paris: Karthala.
- Pourtier, Roland. 1998. "Les refoulés du Zaïre: Identité, autochtonie et enjeux politiques." *Autrepart* 5: 137–54.
- Quéré, Louis. 1992. "L'espace public: de la théorie politique à la métathéorie sociologique." *Quaderni* 18: 75–92.
- Sindjoun, Luc. 1998. "Le champ social camerounais: Désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique." *Politique africaine* (62): 57–67.
- Socpa, Antoine. 2003. *Démocratisation et autochtonie au Cameroun: Trajectoires régionales divergentes*. Münster: Lit Verlag.
- _____. 2006. "Bailleurs Autochtones et Locataires Allochènes: Enjeu Foncier et Participation Politique au Cameroun." *African Studies Review* 49 (2): 45–67.
- Tardits, Claude. 1960. *Contribution à l'étude des populations bamiléké de l'Ouest*. Paris: Berger-Levrault.
- Wolton, Dominique. 1997. *Penser la communication*. Paris: Flammarion.
- Youana, Jean. 1990. "Santchou: Problématique de la dynamique d'une 'ville' de paysans assistés." *Revue de géographie du Cameroun* 9 (1/2): 81–101.

Notes

1. Par exemple, à la présidentielle de 1997, le nombre d'inscrits dans le groupement Sanzo était 7288 contre 2086 et 881 pour Fondonera et Fombap. Source: Rapport de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 à Santchou du sous-préfet de Santchou, p2; Archives de la sous-préfecture de Santchou. C'est grâce à cette parité démographique favorable entre autres facteurs, que depuis le retour au multipartisme, les Mbo se sont arrogés de l'essentiel des postes politiques locaux de Santchou. Cette ressource électorale ne laisse nullement indifférente les partis politiques dans leur assimilation structurelle des groupes ethniques, mus ainsi par leurs stratégies électoralistes, notamment le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais), parti au pouvoir, auquel sont apparentés les Mbo.
2. Les gardes-civiques sont les unités de milices bamiléké d'autodéfense recrutées parmi la population locale en 1960 par le gouvernement Ahidjo pour lutter contre les maquisards et assurer certaines tâches de pacification.
3. *Enamarques*: néologisme pour désigner les diplômés de l'Enam (Ecole nationale d'administration et de magistrature).
4. Cette conception de l'unité nationale était aussi sous-tendue sous le règne du président Ahidjo par une politique de discrimination en faveur de sa région natale du Nord-Cameroun, dite avec raison "sous-scolarisée" afin de désamorcer les déséquilibres initiaux entre le Nord et le Sud (voir Gaillard 1994:19). Cette discrimination se manifestait par des traitements différenciés des citoyens camerounais en matière de recrutement aux emplois de la fonction publique, de la police, de l'armée. Concrètement, une différence tranchée était observée entre les candidats des "départements sous-scolarisés" et ceux des autres départements. Les premiers cités étaient recrutés dans la liste "A" avec des diplômes d'un niveau inférieur à ceux des autres candidats postulant pour le même emploi. Au niveau de l'enseignement, les épreuves d'évaluation différaient en même temps que la période d'examen (voir Y. Monga 2000:725; Léopold Donfack Sokeng 2001:77 et ss; Philippe Gaillard 1994:19-20; Valentin Ndi Mbarga 1993:18).
5. Par ailleurs, les pratiques néopatrimoniales poussent de plus en plus ceux qui font partie du bloc au pouvoir, dans les ministères, les entreprises publiques et para-publiques et même dans les universités, à donner une préférence quasi-exclusive aux ressortissants de leurs régions dans les recrutements. De nombreux Camerounais sont frappés d'exclusion non pas en raison de leur manque de compétences, mais parce qu'ils sont mal nés, du fait de leurs origines ethniques. D'où la nécessité d'une Haute autorité de la fonction publique dans notre pays qui veillera qu'aucun groupe ethnique ne domine sur les autres dans nos institutions; que les procédures de recrutements soient plus transparentes depuis leur ouverture; que des prétextes fallacieux très souvent exhibés par certains ne servent d'alibi pour assouvir leur instinct népotiste et "tribaliste." La stabilité à long terme de notre pays en dépend.
6. Ils étaient par exemple sept conseillers sur vingt entre 1977-1977 et huit sur vingt entre 1987-1996. Source: Procès verbal de la réunion du conseil municipal des Mbos tenu en séance ordinaire du 4 décembre 1970; Procès verbal de la réunion du conseil municipal de la Commune rurale de Santchou du 27 avril 1990.

7. Michèle Leclerc-Olive (1997) a également tenté de dépasser cet égarement théorique en mettant l'accent sur le fait que les délibérations politiques au niveau local pouvaient mêler des éléments politiques rappelant le modèle de l'espace public ainsi que des éléments propres aux hiérarchies rurales. Ce sont bien les notions de pouvoir d'agir et de pouvoir-domination qui y sont articulées, même si ce n'est pas sous l'angle d'une tension fondatrice de l'espace public
8. Certes, l'engagement plus ou moins volontaire des chefs dans les partis politiques place leur chefferie dans une position partisane qui est contraire à leur responsabilité traditionnelle qui est de défendre tous les ressortissants de leur territoire quelle que soit leur chapelle politique. Et dans les années 1990, les affrontements entre certains chefs bamiléké et certaines élites ont été d'autant plus violents et ravageurs que celles-ci se recrutent pour la plupart parmi ceux qui, hier, appartenaient à la bourgeoisie administrative ou à la haute sphère de l'Etat mais qui aujourd'hui, sont victimes de l'exclusion du régime en place ou du retrait de tous leurs avantages et ressources politiques. Ayant maintenu des attaches locales quand ils étaient aux affaires, ils s'organisent dans l'opposition dans l'espoir d'y revenir un jour et voient d'un mauvais œil le soutien de leur chef au régime. Bien plus grave, des chefs ont été humiliés en public, ce qui aurait été impensable il y a quelques années. Au plan électoral, la plupart furent vomis lors du scrutin municipal de 1996 et depuis lors, beaucoup ont renoncé à solliciter les suffrages des populations. N'empêche qu'aujourd'hui, il y a une coalition conservatrice élites urbaines-chefs traditionnels autour du RDPC, même si ces deniers ne sont plus candidats.
9. Sur cette instrumentalisation de l'autochtonie aux fins de la restauration autoritaire et préjudiciable à la politique d'intégration nationale, lire Geschiere 2009: chap. 2; Geschiere et Nyamnjoh (2000): 423–52; Mouiche (2000): 46–91; Konings (2004): 12–13; Nyamnjoh et Rowlands (1998): 320–37; Monga (2000): 723–49; Eboko (1999): 116–17; Médard (2006): 168.
10. Selon des informations concordantes, c'est après son échec aux législatives de 1997 que Mila Assouté a commencé à prendre ses distances vis-à-vis du RDPC. L'on se souvient que lors de ces élections, Santchou avait voté à 72% en faveur du RDPC; malgré ce raz-de-marée constitué à plus de 95% des suffrages mbo, le chef ne fut pas élu à cause de sa position sur la liste RDPC qui n'avait remporté que deux sièges contre trois pour le SDF. Par dépit, le chef va commencer à critiquer le RDPC. Il a d'abord écrit le "Livre blanc" avec certains cadres du parti où il faisait des propositions alternatives en vue de la modernisation du RDPC, ce parti étant devenu la chasse gardée de quelques oligarques et hiérarques. Il voulait aussi une Section RDPC à Santchou; cette sollicitation a été satisfaite malheureusement quand il avait déjà fait défection, avec la Section Menoua-Sud. Mila Assouté voulait surtout une circonscription électorale spéciale pour permettre à la minorité mbo de mieux se positionner sur l'échiquier politique local; un tel découpage aurait d'ailleurs assuré son élection en 1997 comme député; d'où son fort ressentiment après tant de sacrifices personnels et durs labeurs vains.